

Calendrier de la période d'inscription administrative des étudiants à l'Université Bretagne Sud pour l'année 2025-2026

La Commission de la formation et de la vie universitaire

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D612-1-2, D612-1-9, D612-2 à D. 612-6,
Vu l'article 7 du décret n°71-376 du 13 mai 1971 relatif à l'inscription des étudiants dans les universités et les établissements publics à caractère scientifique et culturel indépendants des universités
Vu l'arrêté du 24 janvier 2025 relatif au calendrier 2025 de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur
Vu l'arrêté du 5 février 2025 relatif au calendrier de la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master au titre de l'année universitaire 2025-2026*

Au titre de l'année universitaire 2025-2026, la date limite d'ouverture des inscriptions administratives en ligne sur le site <https://inscription.univ-ubs.fr> est fixée au **vendredi 4 juillet 2025**.

Les dates de fin de la période d'inscription administrative des étudiants à l'Université Bretagne Sud sont fixées comme suit :

- Étudiants ayant fait leur pré-inscription via **Parcoursup** pour une entrée en **1^{ère} année de licence ou de BUT** :

Vendredi 18 juillet 2025 12h pour toute proposition définitive acceptée jusqu'au jeudi 10 juillet 2025 inclus

Vendredi 22 août 2025 12h pour toute proposition définitive acceptée entre le 11 juillet et le 17 août 2025 inclus

Lundi 08 septembre 2025 pour toute proposition définitive acceptée à compter du 18 août 2025

- Étudiants ayant obtenu une proposition d'admission pour une entrée en **1^{ère} année de master** :

Jeudi 24 juillet 2025 pour toute proposition d'admission acceptée définitivement jusqu'au 17 juillet 2025 inclus

Lundi 01 septembre 2025 pour toute proposition d'admission acceptée entre le 18 juillet et le 27 août 2025 inclus

Lundi 15 septembre 2025 pour toute proposition d'admission acceptée à compter du 28 août 2025

- Étudiants en réinscription ou ayant obtenu une proposition d'admission en **2^{ème} et 3^{ème} année de licence, licence professionnelle, 2^{ème} et 3^{ème} année de BUT, 2^{ème} année de master et études d'ingénieur** :

Lundi 01 septembre 2025



- Étudiants ayant été admis via la procédure **Études en France** (quel que soit le niveau de formation).
Ces dates constituent à la fois la date limite d'inscription et la date limite d'arrivée tardive en formation :

Lundi 08 septembre 2025 pour le 1^{er} cycle

Lundi 15 septembre 2025 pour le second cycle

Le candidat qui ne respecte pas le délai d'inscription administrative ou ne se présente pas le jour de la rentrée fixé par l'UBS est réputé avoir renoncé à la proposition d'admission.

S'il s'est inscrit mais n'est pas présent à la rentrée, un mail lui sera adressé et un RIB lui sera demandé par mail afin de lui rembourser ses droits d'inscription éventuellement versés (déduction faite des 23€ de frais de gestion).

Au titre de l'année universitaire 2025-2026,

- aucune inscription, aucune réinscription ne peut être prise à l'Université Bretagne Sud au-delà des dates fixées ci-dessus,

- aucune arrivée tardive ne sera autorisée au-delà d'une semaine après la rentrée

à l'exception des situations dérogatoires suivantes :

> inscriptions suite à des délibérations de jury intervenues après la date limite d'inscription (1)

> inscriptions suite à décision d'admission à la formation ou à un concours reçue après la date limite d'inscription (1)

> inscriptions en troisième cycle,

> inscriptions au DAEU,

> inscriptions aux diplômes d'université,

> inscriptions dans le cadre de conventions,

> inscriptions à des formations d'enseignement à distance,

> inscriptions dans le cadre de la formation continue,

> inscriptions dans le cadre de la validation des études supérieures et de la validation des acquis de l'expérience,

> pour les situations exceptionnelles laissées à l'appréciation de la Direction de la composante après accord du responsable de la formation. Aucune autorisation d'inscription ou d'arrivée tardive ne pourra être transmise à l'étudiant par les personnels administratifs et enseignants.

Dérogations ci-dessus comprises, aucune inscription administrative en formation de licence, licence professionnelle ou BUT ne pourra avoir lieu après le 30 septembre 2025 et aucune inscription administrative en formation de master ou de titre d'ingénieur ne pourra avoir lieu après le 15 octobre 2025 (hors formations dans le cadre de conventions de partenariat).

> situation dérogatoire liée à une réorientation (après accord du responsable de formation et de la direction de la composante) : la date limite d'inscription dans la nouvelle formation est fixée au 30 octobre 2025

> situation dérogatoire liée à l'inscription dans le cadre d'un changement d'établissement au semestre pair (procédure de transfert après accord du responsable de formation et de la direction de la composante) : la date limite d'inscription est fixée au 31 janvier 2026

(1) Dans ces cas, l'étudiant devra s'inscrire dans un délai de 7 jours après la réception de la réponse

Il est proposé à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'approuver le calendrier de la période d'inscription administrative des étudiants à l'Université Bretagne Sud pour l'année 2025-2026.

Après en avoir délibéré,

Approuve le calendrier de la période d'inscription administrative des étudiants à l'Université Bretagne Sud pour l'année 2025-2026.

Membres en exercice : 32 Membres présents : 15 Membres représentés : 10 Suffrages exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 5
--

Visa de l'Administrateur provisoire, Michel GENTRIC

Documents en annexe :

- Néant

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 11 avril 2025